

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

15 juin 1995 - n° 1217
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

La boille à retardement

Trois mois après la votation agricole du 12 mars dernier, les paysans remâchent leurs angoisses. Et se sentent bien seuls. Car dès le lendemain du triple rejet de l'article constitutionnel et de deux dispositions légales, le peuple et les médias passaient à l'ordre du jour, avec cette indifférence cruelle qui conduit à consommer un thème d'actualité après l'autre.

De leur côté, les paysans et les responsables des organisations agricoles s'interrogent. Passé le moment de rage à l'idée d'avoir abandonné le GATT pour l'ombre, ils se demandent où chercher le salut. Les paiements directs bien sûr, la production intégrée naturellement, mais encore? En une génération, de 1965 à 1990, le nombre des exploitations agricoles a diminué d'un tiers et la main d'œuvre permanente de moitié, tandis que le nombre de bovins par détenteur doublait, comme celui des tracteurs en circulation.

Même le Conseil fédéral, qui à l'instar des Chambres fédérales aimait tant s'occuper de politique agricole, repousse de semaine en semaine les décisions qu'il doit absolument prendre avant les vacances. Il va doubler la retenue sur le lait (de 5 à 10 centimes), réduire les contingents et prendre les premières mesures qui amèneront à terme la disparition du compte laitier; cette récapitulation des coûts entraînés par la valorisation des produits laitiers, qui ascende à plus d'un milliard depuis une douzaine d'années, a fait l'objet de continuelles critiques de la part de l'ancien conseiller national Otto Stich, qui ne les a surtout pas oubliées en devenant ministre des finances.

De fait, même dans la conjoncture actuelle qui frappe si durement certaines activités des secteurs secondaire et tertiaire, il n'est pas de branche économique plus fondamentalement déséquilibrée que l'agriculture en pleine reconversion. Tombée au-dessous de 4% de la population du pays, la paysannerie se sent injustement traitée, abandonnée au moment où elle remplit mieux que jamais sa mission d'approvisionnement alimentaire du pays, avec un degré d'autosuffisance moyen de 49% pour les protéines d'origine végétale et de 93% pour celles d'origine animale.

Puisque les consommateurs ont l'ingratitude d'acheter de plus en plus à l'étranger, dans cette Europe voisine qui produit et vend à meilleur marché, puisque tout le monde réclame une agriculture plus respectueuse de l'environnement, puisque le poids politique des paysans aux Chambres fédérales va encore diminuer cet automne, puisque le GATT vient avec son cortège de démantèlements tarifaires et réglementaires, les milieux agricoles ont une vision de plus en plus contrastée de leur propre avenir.

Les pessimistes pensent n'avoir plus que le choix entre les moyens d'en finir: la corde, le poison ou le revolver. Estimant n'avoir plus rien à perdre, même plus la considération de leurs concitoyens après le 12 mars, ces désespérés, suisses alémaniques pour la plupart, vont hurler leur douleur et, avec l'appui des populistes anti-européens, tenter de bloquer tout ce qu'ils pourront de la politique suisse.

Parmi ceux qui croient encore à la possibilité de produire malgré la cherté du sol, des intrants et du franc suisse, certains se lancent, notamment en Suisse romande, dans une course à l'agriculture de haute technicité, avec génétique de pointe et procédures informatisées à tous les niveaux de planification et de contrôle. Les autres (les mêmes parfois) s'accrochent à l'espoir de la production intégrée, dont le vaudois Marcel Sandoz, président de l'Union suisse des paysans, assure qu'elle représentera en l'an 2000 la moitié de la production agricole.

Pour avoir une chance d'approcher cet objectif ambitieux, il faudrait préparer sans plus tarder les cahiers des charges et les contrats-types correspondants. Il faudrait aussi les moyens de mettre en œuvre les principes convenus et d'en surveiller l'application. Il faudrait enfin une volonté politique incarnée par des personnages visionnaires, rayonnants, persuasifs.

Mais où sont désormais les Wahlen, Dumont, Pisani et autres philosophes des champs et des assiettes? Tel est le vrai drame de l'agriculture: son avenir n'inspire plus que les faiseurs d'alinéas et les fixeurs de normes. Tous assis comme le Conseil fédéral sur une boille à retardement.

YJ

Pour éviter le piège, votez futé

A trois semaines de la votation sur la dixième révision de l'AVS, nombreux étaient encore les indécis, nous révèlent les sondages. Et plus particulièrement les femmes et les Romands: près d'un tiers des personnes interrogées n'avaient pas encore arrêté leur opinion, 35,4% des femmes et 40,3% des Romands étaient toujours hésitants.

ICI ET LÀ

Solidarité professionnelle entre générations

Le Centre vaudois d'aide à la jeunesse et Action bénévole lancent un réseau de solidarité entre les générations inspiré des Relais Malakoff (du nom de trois caisses de retraités totalisant 8 millions de retraités en France, tous anciens cadres). En deux mots, ceux qui viennent de quitter la vie professionnelle mettent leur expérience au service de ceux qui y entrent. Recherche d'une place d'apprentissage, conseils sur l'entretien d'embauche, comment faire un curriculum vitae, etc. Voilà ce que peut faire un *senior*, qui a encore des relations dans le monde du travail, et qui peut ainsi les faire jouer. Bref, se comporter comme un parrain pour un jeune (de 15 à 25 ans) qui ne trouve pas dans sa famille ou autour de lui les appuis nécessaires.

Relais Malakoff, p.a. CVAJ, Ch. de Pré-Fleuri 6, c.p. 121, 1000 Lausanne 13. Tél. 021 617 73 12.

(jd) Cette difficulté à trancher est compréhensible. Le parlement a noué une gerbe d'innovations dont les différents éléments sont diversement appréciés. Alors que la rente individuelle («splitting») et le bonus éducatif et de prise en charge sont plébiscités par l'opinion, l'élévation de l'âge de la retraite des femmes rencontre une vive résistance.

Il faut dire que le piège a été savamment conçu. Ajoutée au dernier moment par la majorité des parlementaires, la fixation à 64 ans de l'âge donnant droit à une rente pour les femmes, sous prétexte d'équilibre financier de l'AVS, prive la gauche des mérites de la 10^{ème} révision. Car le «splitting» et le bonus éducatif, ce sont, à l'origine, ses idées et c'est elle qui a conduit avec succès la lutte dans le cadre de cette révision.

Et le piège a tout aussi bien fonctionné. Les syndicats y ont sauté à pieds joints en lançant le référendum, prêts à sacrifier «splitting» et bonus sur l'autel de la lutte contre le démantèlement social. Des innovations qui figurent pourtant en bonne place dans leur initiative «Pour l'extension de l'AVS» également soumise au scrutin du 25 juin prochain. Ce piège, le parti socialiste l'a évité de justesse, après bien des hésitations et sous la pression de sa base.

Une initiative mal ficelée

Reste qu'aujourd'hui syndicats et socialistes sont divisés: les premiers campent sur une position défensive, alors que les améliorations apportées par cette révision sont inespérées dans une période bien peu favorable aux progrès sociaux; quant aux seconds, dans cette campagne, ils ne font guère preuve de dynamisme qu'on pourrait attendre du parti de la politique sociale. Tous deux enfin s'évertuent à défendre une initiative populaire mal ficelée, financièrement lourde et déjà à moitié réalisée par la 10^{ème} révision, qui n'a pas la moindre chance de trouver grâce devant le peuple. Dans le même temps, comble du paradoxe, les partis bourgeois et les organisations patronales s'engagent sans réticence en faveur de la dixième révision.

On peut donc comprendre le désarroi d'une partie de la population. C'est à elle désormais de ne pas tomber dans le piège. Accepter ce projet, c'est se prononcer en faveur de rentes plus substantielles pour les revenus les plus modestes – déjà en vigueur à titre provisoire – et reconnaître enfin aux femmes un statut à part entière dans l'AVS. Des avan-

tages qui profiteront immédiatement à leurs bénéficiaires et qui risquent bien d'être perdus – au mieux pour plusieurs années – en cas de rejet de la 10^{ème} révision.

Quant à l'âge de la retraite des femmes, il ne prendra effet que dans six ans (63 ans), respectivement dix ans (64 ans). Le temps de mettre sous toit la onzième révision de l'AVS qui doit enfin régler de manière souple le passage de la vie active à la retraite et assurer pour le siècle prochain des bases financières solides à cette institution. L'appui des initiatives dites de rattrapage déjà déposées ou sur le point de l'être, ainsi que l'engagement d'une gauche politique et syndicale unie pour une assurance sociale moderne et financièrement solide, ne seront pas de trop pour réaliser ce nouveau bond qualitatif dans l'édification de la sécurité sociale helvétique. ■

MÉDIAS

Excellent «Club du mardi» le 6 juin sur la TV suisse alémanique, au sujet de la démission de l'Evêque de Bâle. Tous les participants étaient catholiques; parmi eux deux femmes, une théologienne mère de famille et une ancienne compagne de prêtre, sacrifiée pour les intérêts romains. Sa douleur était poignante. En revanche l'ancien Jésuite, devenu père, avait retrouvé un équilibre très lucide. Quant aux représentants de l'Eglise, dont le secrétaire de la Conférence épiscopale, ils ne cherchaient pas à minimiser le problème. Combien de francophones ont suivi l'émission grâce au bicanal?

La *Frankfurter Allgemeine* a introduit un système d'abonnement qui permet d'obtenir partout le journal à un prix réduit. Il s'agit de carnets de bons négociables auprès des depositaires en Allemagne.

Dans le journal *Solidarité*, de la FCTA (11.5.95), un hibou dit volontiers ses «quatre vérités» à ceux qui le gèrent: «Cannibalisme: Lors du dernier congrès de l'Union syndicale suisse, la FCTA avait été le seul syndicat à mettre un bémol à la coprésidence de Mme Brunner et de M. Pedrina. Nous reprochions à ces deux personnes un goût vorace pour le pouvoir. Aujourd'hui, en voulant supplanter la FCTA, ils font plus preuve de cannibalisme que d'appétit.»

Nestlé et le marché libre du café

(ge) Nestlé est l'un des plus grands acheteurs de café vert, avec 12% de la production mondiale (12 millions de sacs de 60 kg, soit 720 000 tonnes par an).

Nestlé ne possède pas de plantations – contrairement à Unilever, son principal concurrent. La multinationale suisse doit dès lors acheter café et cacao auprès des producteurs ou sur les marchés. Cette situation de dépendance détermine ainsi la politique de Nestlé. En effet, ici Nestlé cesse d'être le chantre du libéralisme pur et dur. Elle dénonce les effets néfastes du dysfonctionnement du marché et souhaite la mise en place de règles internationales menant à l'instauration d'un libéralisme «ordonné» ou «concerté» où sont préservés les intérêts de tous les partenaires concernés, producteurs, industriels du café, consommateurs.

Nestlé tiers-mondiste

Nestlé craint en effet que les soubresauts des «cycles ravageurs du prix du café» ne découragent trop les producteurs et fassent tarir ses sources d'approvisionnement, comme aux Philippines où, suite à la crise des prix du café, la production a été pratiquement arrêtée. Or Nestlé est un producteur important de café soluble dans ce pays (13 000 tonnes par an), dont les ventes sont en hausse de 15% par an.

Nestlé absorbe actuellement 50% de la production du café des Philippines, dont 41 % par achats directs. La société a pris les mesures suivantes: éliminer les intermédiaires, instaurer un système d'achat direct au fermier, qui garantit aux paysans fournisseurs un prix stable et le paiement immédiat à la livraison. Le prix d'achat du café n'est plus basé sur le cours international, mais tient compte du coût réel de la production. Nestlé a payé un prix de 24% plus élevé que le cours sur le marché mondial. Enfin, pendant la campagne de récolte, Nestlé annonçait plusieurs fois par jour via les médias le prix d'achat qu'elle offrait.

La multinationale appelle de ses vœux des prix «raisonnables» et «équitables» qui permettent d'assurer l'approvisionnement de ses usines en grains de qualité. Cette exigence, longtemps proposée par les seuls milieux tiers-mondistes, pourrait s'appliquer à d'autres secteurs, et pas seulement agricoles. Pour Nestlé, ce n'est certes qu'une tactique pour faire face à la diminution de production, alors que la demande augmente continuellement. Resterait à régler des «détails» tels que les revenus agricoles et leur distribution, la composition du prix du café soluble et la part du coût des matières premières dans ce prix, le régime de la propriété foncière, les droits des travailleurs agricoles. ■

Ces anniversaires qui dérangent (bis)

(ag) Ainsi donc le Conseil national a discuté deux heures sur un crédit modeste destiné à marquer les anniversaires de la Suisse moderne; 1798, fin de l'Ancien Régime et 1848, naissance de l'Etat fédéral. Et, comme on pouvait s'y attendre (cf. *DP 1205*) les blessures anciennes, cicatrisées depuis longtemps, furent évoquées. D'abord l'invasion de la Suisse par les armées françaises. Une fois de plus, à tort, on parla des armées «napoléoniennes». Certes, Bonaparte était déjà le général vainqueur de la campagne d'Italie de 1794, mais il n'avait pas encore pris le pouvoir; le coup d'Etat du 18 Brumaire eut lieu en 1799. D'autre part, il ne commandait pas sur le sol suisse les armées françaises du Directoire. Ensuite ressurgit des mémoires le massacre de Nidwald, perpétré par les soldats français (mais le mandat de répression fut donné par le Directoire helvétique).

Ces circonstances douloureuses font que la Suisse d'aujourd'hui occulte encore l'émancipation des anciens baillages et l'accès à la souveraineté des nouveaux cantons, à travers la Médiation. Ce qui est fête pour les uns est deuil pour les autres. Mais c'est la tenue de deuil qui est de rigueur.

Il est évident qu'aucun discours n'inversera les couleurs. Mais la leçon de la Suisse moderne, c'est le dépassement d'une histoire qui fut conflictuelle: occupation territoriale, révolte, répression, exil, appel aux armées étrangères, libération, diktat suivi de nouveaux cycles de révolte-répression. L'histoire suisse n'a pas été un agrandissement paisible de la famille première, par des mariages et des alliances heureux et consentis.

Ce qui est remarquable, c'est que anciens maîtres et anciens sujets, vainqueurs et vaincus aient voulu, à la fin de la période napoléonienne, vivre ensemble sur un pied d'égalité. Ce ne fut pas facile, mais réussi. C'est cette réussite historique-là qui mérite d'être commémorée: 1798 appelle 1803 qui appelle 1813 (1815). On souhaite que le Conseil fédéral, au lieu de chercher à gommer le tragique de notre histoire par des commémorations édulcorées, souligne l'affrontement des défaites et des émancipations pour mieux dégager la synthèse accomplie de la cohabitation et du partenariat. ■

Mémoire durable

L'hebdomadaire gratuit *Grauholz Post* a tiré à 180 000 exemplaires son édition consacrée à l'inauguration du nouveau tunnel (sortie de Berne vers Olten). On y lit un article sur le 5 mars 1798 où les Bernois ont perdu une bataille décisive contre les Français au Grauholz, provoquant la chute de l'Ancien Régime bernois.

RÉFÉRENCE

Bulletin d'information
CANES N° 26, avril 1995.
CANES, c.p. 20, 1270
Trélex.

Sisyphes vous salue bien

A tous les Rambos de la politique de la drogue, à tous ceux qui ne jurent que par la répression des trafiquants et des consommateurs, qui croient pouvoir résoudre le problème par des roulements de mécaniques, on ne peut que conseiller la lecture de Folio, le magazine mensuel de la Neue Zürcher Zeitung, qui consacre sa livraison de juin à la cocaïne.

RÉFÉRENCE

NZZ Folio, «Kokain», n° 6, juin 1995

(jd) Folio, c'est un thème par numéro, traité de différents points de vue, avec une compétence sans défaut et des illustrations de qualité; c'est aussi la confirmation qu'un magazine peut être autre chose qu'une compilation de photos-prétextes et de niaiseries pour lecteurs fatigués.

Extraits choisis d'un entretien avec un agent de liaison de l'administration américaine anti-drogue (DEA) en poste à Berne.

*Lorsque Ronald Reagan déclare la guerre à la drogue et décide de barrer la route des trafiquants de cocaïne au niveau de la Floride, il ne lésine pas sur les moyens: mobilisation de la DEA, du FBI et de la CIA, des gardes-côtes et de la douane, des agents du fisc et de juges spécialisés, avec l'appui de la marine et de l'aviation, opérations en Boli-

vie, au Pérou et en Colombie, pour tarir la production à la source. Après quelques succès spectaculaires, c'est la désillusion: le marché de la cocaïne en Floride est plus prospère qu'avant, le prix de la drogue s'est effondré – 14 000 dollars le kilo en 1987 contre 60 000 dollars en 1982 – et la qualité du produit est meilleure. Comme le fait remarquer Virgilio Barco, le président colombien de l'époque, «la seule loi que les narco-terroristes ne peuvent violer, c'est celle de l'offre et de la demande».

*Même la nature se rebiffe contre la lutte anti-drogue. La plante de coca s'est révélée résistante aux produits chimiques répandus par avion sur les zones de plantation, et il a fallu renoncer à des herbicides plus puissants pour ne pas empoisonner sols et eaux.

*L'invasion du Panama par les troupes américaines fut considérée comme un jalon important dans la lutte contre le trafic de drogue. Or, depuis l'arrestation de Noriega, le montant des narcodollars blanchis et les quantités de cocaïne saisies dans ce pays n'ont fait que croître.

*Depuis 1981, le budget consacré par les Américains à la guerre contre la drogue a passé de 1,5 à 13,3 milliards de dollars, dont 70% affectés aux mesures répressives et seulement 30% à la prévention et à la thérapie. Ce qui n'a pas empêché les cartels de la cocaïne de tripler leur production, d'abaisser leur prix de vente de 75% et de perfectionner leur réseau de distribution.

*En Europe, la police a saisi 240 kilos de cocaïne en 1980, 6 tonnes en 1989, 13 en 1990 et 23 en 1994, sans qu'on ait pu observer pour autant un quelconque problème d'approvisionnement du marché.

*Les spécialistes sont aujourd'hui unanimes à reconnaître que le véritable point faible des marchands de drogue, c'est l'argent. 100 milliards de dollars sont blanchis chaque année. Perturber le système financier de cet empire, l'acculer à des difficultés de trésorerie, telle devrait être la stratégie la plus efficace de la lutte anti-drogue. Mais les autorités ne semblent pas encore prêtes à transférer les sommes affectées à la répression au renforcement de l'appareil judiciaire, à simplifier et à accélérer les procédures et à modifier les règles juridiques – voire le secret bancaire – qui constituent aujourd'hui la meilleure ligne de défense des trafiquants. Et paradoxalement, les milieux politiques qui revendiquent une action plus énergique de la part de l'Etat sont muets sur ce sujet. ■

Le coût du chômage et de la solidarité

(ag) Les pays européens et les Etats-Unis connaissent un taux variable de chômage, selon leur compétitivité économique, leur environnement, etc. Les dépenses qu'ils consacrent à l'indemnisation des chômeurs et à leur réinsertion ne sont pas proportionnelles au nombre des chômeurs recensés. Le libéralisme économique que pratiquent avec dureté les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ressort crûment ou, à l'opposé, la solidarité scandinave. ■

Pays	Chômeurs en % de la population active	Dépenses* en % du PIB
Autriche	4,2	1,8
Suisse	4,5	2
Etats-Unis	6,8	0,7
Suède	7,8	5,7
Hollande	8,1	3,4
Allemagne	8,9	4,2
Grande-Bretagne	10,3	1,8
Italie	10,4	2
France	11,7	3,2
Belgique	11,9	4,1
Danemark	12,2	6,8
Finlande	17,9	6,9
Espagne	22,7	4

* Dépenses en indemnisation et réinsertion. (Sources: chiffres 1993 de l'OCDE, cités par Hermann Engler in NZZ, 27.04.95).

Changeons de lunettes

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur trompeur. Ses variations ne reflètent pas véritablement le niveau de vie d'un pays. Et pourtant, autorités politiques et analystes économiques persistent à s'y référer aveuglément.

RÉFÉRENCE

Rapport du Club de Rome
Compter avec la nature.

Rapport du WWF *Real
Value fot Nature.*

(jd) Ce sujet est connu de nos lecteurs, puisque DP l'a abordé à plusieurs reprises déjà. Martelons néanmoins, puisque sur ce thème, les sourds et les aveugles continuent de donner le ton.

Lors d'une récente conférence sur l'environnement organisée à Bruxelles sous les auspices du Parlement européen, de la Commission de l'Union européenne, du Club de

Rome et du WWF, la critique s'est à nouveau clairement exprimée.

Prestations invisibles

Ne mesurer la richesse d'une nation qu'au travers des transactions monétaires – des biens et des services échangés contre rémunération –, c'est faire l'impasse sur toute une série de prestations indispensables à la vie d'une société: par exemple le travail ménager ou l'engagement dans des organisations d'intérêt public; c'est aussi comptabiliser positivement des activités économiques résultant d'événements qui ne contribuent en rien au bien-être: ainsi des travaux de réparation des véhicules et des soins médicaux qui découlent des accidents de la circulation; enfin et surtout, c'est ignorer la pratique de l'amortissement, couramment effectuée dès lors qu'il s'agit d'un capital à valeur monétaire, lorsque est en jeu le capital nature entamé par l'activité économique – diminution du stock des ressources naturelles non renouvelables et charges nuisibles sur l'environnement.

CAMBODGE

Mines antipersonnel

(ag) Les œuvres d'entraide et les mouvements pacifistes, réunis en conférence internationale pour donner plus de retentissement à la campagne contre la fabrication et l'usage des mines antipersonnel, ont choisi Phnom Penh comme lieu de rencontre. Capitale symbole d'un pays martyr. Qu'on en juge par les chiffres (sous les nombres, la douleur) rapportés par le correspondant de la *Neue Zürcher Zeitung*.

Le Cambodge compte 40 000 handicapés, le plus souvent amputés, victimes de l'explosion d'une mine: une pour 250 habitants. Depuis 1979, 40 000 autres Cambodgiens ont été tués par cette arme aveugle. Le sol cambodgien recèle encore dix millions de mines, aussi nombreuses que la population totale. Dans ce pays qui vit essentiellement de l'agriculture, le 20% des terres sont rendues inexploitable par les mines.

Le Département d'Etat à Washington estime à 100 millions le nombre des mines antipersonnel enfouies dans quelque 60 pays. Au nombre des plus infectés, après le Cambodge: l'Afghanistan, l'Angola, l'Irak, le Laos.

L'interdiction de cette arme se heurte à deux obstacles. Tout d'abord elle est intégrée dans les moyens ordinaires de défense; elle fait partie de la chaîne des explosifs. Elle ne suscite donc pas la même répulsion que les armes chimiques ou biologiques. Deuxièmement, son coût est celui d'un article de bazar; trois dollars pour les modèles les plus simples, ce qui la rend accessible non seulement aux armées régulières, mais à toutes les bandes, aux factions de guerre civile, aux mouvements terroristes.

On mesurera l'engrenage par ce rapport des coûts. Désamorcer une mine, avec toutes les précautions requises, coûte jusqu'à 1000 dollars. Le rapport durable de nocivité est donc de 1000/3. ■

Des PIB surévalués

Ainsi, selon une étude de la Banque mondiale, le PIB du Mexique en 1985 aurait été inférieur de 6% si l'on avait tenu compte de la diminution des réserves de pétrole, de la déforestation et du recul des terres cultivables; un PIB inférieur d'environ 13% si la pollution avait été prise en considération.

Si l'on veut prendre au sérieux l'exigence d'un développement durable, il est donc indispensable d'établir et de se mettre d'accord sur un système de comptabilité nationale intégrant l'érosion des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. Malheureusement, il n'y a pas encore de consensus sur la méthode.

Les plus critiques relèvent qu'il n'est guère possible de mesurer avec précision et de traduire en termes monétaires, par exemple, l'impact du réchauffement de l'atmosphère ou la diminution de l'aire forestière. Mais des deux imprécisions – le PIB qui n'enregistre que les valeurs d'échange et un nouveau produit écosocial qui affecte par estimation des valeurs monétaires à des biens considérés aujourd'hui comme sans valeur économique – laquelle est la plus grave pour l'avenir de la planète?

S'ouvre là un vaste champ pour la négociation et la décision politique. Mais un champ qui ne peut vraiment se concevoir que transnational. ■

INSTITUTIONS

Le fédéralisme suisse est-il viable dans une Europe unie ?

Lorsque, sous la contrainte de la victoire radicale et protestante, la Confédération suisse devient un Etat fédéral en 1847-48, les Grisons des trois ligues renoncent à leur fédéralisme cantonal. Un fédéralisme à deux degrés leur semblait impraticable.

La situation actuelle n'est pas comparable. L'unité européenne laisse subsister des Etats nationaux beaucoup moins centralisés, notamment avec des armées et des systèmes fiscaux individuels. Mais on devrait songer à réduire les inconvénients, ou, mieux encore, à repenser le fédéralisme à la lumière des contingences actuelles.

Les cantons au XXI^e siècle

En 1847, les vingt-deux cantons étaient des Etats souverains. Malgré des différences au niveau des populations et de l'industrialisation, ils représentaient des entités comparables. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Qu'y a-t-il de comparable entre Zurich, Etat moderne de plus d'un million d'habitants, et Appenzell Rhodes-Intérieures, communauté agricole de 10 000 habitants? Et pourtant les deux Appenzell envoient deux députés au Conseil des Etats, comme Zurich, et leurs voix comptent autant dans le calcul de la double majorité nécessaire pour voter une modification constitutionnelle ou un traité international important. De surcroît, les grandes villes, aux problèmes spécifiques, n'exercent aucune influence sur les décisions fédérales (sinon par leur poids électoral à l'intérieur de leur canton).

Enfin, le développement inéluctable de la législation fédérale et l'enchevêtrement de la collaboration continentale et internationale réduisent la souveraineté cantonale. La Suisse de l'an 2000 n'est plus celle de 1847. Et pourtant on fait comme si elle n'avait pas bougé. Une minorité de blocage conduit à l'affaiblissement des Suisses, qui n'ont rien à dire dans les institutions politiques internationales, alors que les décisions économiques et, en partie, culturelles, qui se prennent ailleurs modifient sans cesse leur existence quotidienne.

Sauver le fédéralisme

Si nous voulons éviter de devenir une réserve d'Indiens ou un îlot protégé et régi par l'Allemagne comme l'est Monaco par la France, il est indispensable d'adapter nos structures à la situation réelle. Sinon, c'en est fini et du fédéralisme et de la démocratie directe.

Il est politiquement impensable d'obtenir la double majorité – nécessaire pour une révision constitutionnelle – sur un projet dépouillant les petits cantons de leur représentation soit au Conseil des Etats, soit précisément dans le vote d'un amendement de la Constitution. Il n'est

pas moins impensable, et au demeurant inopportun, de supprimer le Conseil des Etats ou la double majorité. En revanche n'est-il pas imaginable de trouver une solution consensuelle au problème de la perte de légitimité de la représentation cantonale actuelle? Des idées ont déjà été exprimées à ce sujet: représentation augmentée des grands cantons, représentation des grandes villes, soit dans l'attribution des sièges au Conseil des Etats, soit dans le calcul de la double majorité.

Le bouleversement des habitudes correspondrait à l'esprit du fédéralisme. A l'évidence, si l'Etat fédéral naissait en 1998 au lieu de 1848, les vainqueurs du Sonderbund imposeraient un équilibre confédéral adapté à la réalité d'aujourd'hui. En s'accrochant à une situation totalement périmée, on crée un déséquilibre qui ne trouvera sa solution que dans une crise grave. Les révolutions sont toujours nées de l'obstination des nantis à leur rente de situation. C'est vrai pour les Etats comme pour les classes sociales.

Quelle prévision?

Une nouvelle guerre civile, 150 ans après, n'est ni probable, ni souhaitable bien sûr, fût-elle aussi peu sanglante qu'en 1847! La Suisse n'est pas la Yougoslavie. La pression de l'Europe occidentale, par le truchement de l'économie, est plus vraisemblable. Elle serait désastreuse car, malgré leurs grandes qualifications, les commissaires de Bruxelles ne sont pas en mesure de sentir les traditions helvétiques mieux que Napoléon en 1798.

Alors rêvons d'un consensus lors de l'élaboration de la Constitution de 1998. ■

Philippe Abravanel

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Philippe Abravanel
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

New Public Management

Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat

Le tiré à part revu et augmenté de la série d'articles parus dans DP en 1994, inspirés du livre de David Osborne et Ted Gaebler, *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*, ou *Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat* peut être commandé à *Domaine Public* au prix de frs. 12.- plus port. Commande par écrit à la rédaction de *Domaine Public*, case postale 2612, 1002 Lausanne, par télécopie au 021/312 80 40 ou par téléphone au 021/312 69 10.

Tout n'est pas si limpide

En quelques années, la notion de harcèlement sexuel a fait une percée spectaculaire sous la poussée des féministes nord-américaines. Entre la reconnaissance – légitime – de cette forme d'oppression et les excès auxquels mènent les nouvelles valeurs antidiscriminatoires, il y a place pour une interrogation, peu souvent formulée.

LOI FÉDÉRALE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

Art. 4. Harcèlement sexuel, discrimination.

Par comportement discriminatoire, on entend tout comportement importun de caractère sexuel ou tout autre comportement fondé sur l'appartenance sexuelle, qui porte atteinte à la dignité de la personne sur son lieu de travail, en particulier le fait de proférer des menaces, de promettre des avantages, d'imposer des contraintes ou d'exercer des pressions de toute nature sur une personne en vue d'obtenir d'elle des faveurs de nature sexuelle.

RÉFÉRENCE

Harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Actes du colloque organisé par le Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme, en collaboration avec l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Genève), publication, mars 1995.

(vb) Les avancées du féminisme font que des idées aussi radicales que le harcèlement figurent désormais dans la loi. Acquis juridiques:

En Suisse, le projet de loi sur l'égalité examiné par le Conseil des Etats a été adopté par les deux Chambres le 24 mars de cette année. Il contient une disposition sur le harcèlement sexuel (cf marge). Quant à la loi fédérale sur le travail de 1964, elle sera modifiée dans ce sens: «L'employeur doit prendre toutes les mesures pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs; ces mesures concernent en particulier la protection contre le harcèlement sexuel au travail» (message révisé Loi sur le travail). La communauté européenne a également fait avancer cette cause avec des directives, des recommandations, une résolution du parlement européen, en 1994. Ces textes, ainsi que la législation et la pratique anglo-saxonne, ont influencé la jurisprudence et les travaux législatifs suisses. Le harcèlement trouve dorénavant des prolongements dans le droit pénal et le droit privé. Le Code des obligations impose même à l'employeur un devoir de prévention du harcèlement dans son entreprise.

Emploi menacé

Ces dispositions progressistes, rondement adoptées, ont un fort poids symbolique, mais leur application est relativement limitée. Lors du colloque organisé fin 94 à Genève, il a été souligné que des lacunes juridiques touchent à la garantie du poste de travail. La victime qui aurait été congédiée à titre de représailles pourra obtenir une réparation pour licenciement abusif et tort moral, mais aura toujours perdu son poste... On comprend que certaines harcelées préfèrent encore le silence!

Partant du principe qu'il vaut mieux prévenir que ...sévir, des entreprises se piquent d'être à l'avant-garde sur le terrain du harcèlement et rédigent des règlements maison. A la radio suisse alémanique, le harcèlement a sa définition et on prévient qu'il sera châtié.

Les entreprises et institutions apportent des réponses différentes à ce problème, lié à l'émergence du travail féminin et à la banalisation de l'érotisme, via les médias et le cinéma. Certaines entreprises disent ne pas connaître de tels problèmes. Chez d'autres, c'est le médecin, l'assistant social maison ou un bureau féminin qui est chargé du problème, voire une médiatrice. Ainsi l'Université de Lausanne s'est dotée d'un tel poste.

Pour sortir de la logique binaire du méchant harceleur et de l'innocente harcelée, il

faut y regarder de plus près. Sans nier que quelqu'un puisse abuser d'une situation de pouvoir pour exercer un chantage affectif ou sexuel sur une étudiante ou une assistante, certains enseignants vont jusqu'à faire l'hypothèse qu'une étudiante (particulièrement machiavélique) pourrait imputer à des représailles d'un professeur éconduit une mauvaise note à un examen. A l'inverse, il arrive plus fréquemment qu'on ne le croit qu'une étudiante reçue dans le bureau d'un prof' joue la carte de la séduction. Profs et assistants vous le diront: le campus de Dorigny – son parc immense – en été est plein de jolies étudiantes peu vêtues. «J'ai failli dire à cette étudiante, très décolletée, qui n'arrêtait pas de se pencher vers son sac posé par terre, Mademoiselle je ne peux pas vous parler de philosophie dans ces conditions», lance ce prof' en rigolant. Mais évidemment il n'a pas osé. Le politically correct est confisqué par les minorités.

Enfin, ajoutons qu'une femme «harcelée» et un homme «harcelé» réagissent différemment: l'homme en est secrètement flatté; la femme pas forcément.

Eviter la plainte pénale

Un harcèlement caractérisé peut aller en justice. C'est ce que les institutions veulent éviter à tout prix. Nommer une médiatrice signifie aussi que l'on se donne l'outil qui permet de laver son linge sale en famille. Rien n'est pire qu'une plainte pénale.

Dans ce domaine, on est loin de la pratique américaine antidiscriminatoire et de ses abus. En cas de procès, les dommages-intérêts peuvent coûter très cher à l'entreprise. Certaines d'entre elles croient exorciser la menace en interdisant à leurs salarié-e-s de sortir ensemble, de porter tel type de vêtement. Comique.

Chacun s'entend pourtant à distinguer les rapports conviviaux ou l'attirance librement consentie du harcèlement – on sait que nombre d'unions se nouent au travail.

Au-delà des excès de cette croisade, qui s'accompagne d'une euphémisation généralisée (le politically correct), il demeure que la lutte contre le harcèlement fait une percée étonnante dans le monde du travail. Outre qu'elle conforte l'image progressiste de l'entreprise, c'est sans doute que le harcèlement est dysfonctionnel. Redouté comme facteur de désordre, il est aussi coûteux, en pertes dues à l'absentéisme, et même en baisse de productivité. ■

Le Valais sous la loupe confédérale

La bibliothèque cantonale du Valais vient de publier un dossier de presse quasiment exhaustif sur la candidature de Sion aux Jeux Olympiques d'hiver de 2002. Ce document présente la particularité d'être constitué exclusivement d'articles de la presse non-valaisanne. Bonne occasion d'examiner la vision du Vieux-Pays dans les autres cantons.

(jg) Si les journaux romands sont unanimement favorables à la candidature valaisanne, l'intérêt réside bien sûr dans l'examen de la presse alémanique, plus critique.

Première surprise, les clichés ont disparu. Seul le *Nebelspalter* d'avril 94, dans un article qui se veut drôle, c'est la vocation du journal, mais qui n'arrive qu'à être méchant, parle de ce *peuple barbare* et évoque une parenté avec la mafia sicilienne. Les premières présentations faites dans la presse dès le début 94 sont honnêtes et bien informées. On a longuement parlé du désintérêt alémanique pour cette candidature. Ce n'est pas ce qui apparaît dans cette revue de presse.

52% seulement pour Sion

Sur les 10 premiers articles publiés dans la presse helvétique, trois l'ont été en Suisse alémanique. Ce n'est pas une si mauvaise proportion. Évidemment, le ton est bien différent de celui de la presse romande, qui soutient d'emblée la candidature des Valaisans. La *Wochen Zeitung* fait un papier aussi sceptique que bien informé dès février 94; la *Basler Zeitung* publie quelques jours plus tard un long article consacré pour les 3/4 à la protection de l'environnement. La *Berner Zeitung* publie un sondage qui montre que si 76% des Romands soutiennent la candidature sédunoise, ce chiffre tombe à 52% outre-Sarine. On cherche en vain une trace de ces chiffres dans la presse francophone. Le *Tages Anzeiger* en avril 94 essaie de montrer de façon peu convaincante qu'il existe une opposition entre le bas et le haut du canton.

Le ton est donné. La presse alémanique n'ignorera pas le projet valaisan, mais mettra plutôt l'accent sur des risques, réels ou supposés, dans le domaine de l'écologie. Les journaux romands parlent de la protection de l'environnement plutôt comme d'un mal dont on ne peut hélas se passer et soutiennent le Valais à fond.

L'obstination paye

Un changement net intervient dès juin 94, lorsque le peuple valaisan accepte de manière peut-être plus nette que prévu la garantie de déficit. Mais surtout, le canton n'apparaît pas coupé en deux. Le haut n'est pas dans l'opposition. Si Brigue refuse, la vallée de Conches dit oui à 76%. Déjà quelques jours auparavant, la *NZZ* avait publié un

papier plutôt favorable en notant que si Sion a objectivement peu d'espoir pour 2002, ses chances grandissent fortement pour 2006. C'est en effet devenu un peu la règle, pour obtenir des jeux olympiques: les chances sont faibles lors de la première candidature. Elles grandissent si l'on montre que l'on est obstiné et que l'on est prêt à remettre ça quatre ans plus tard.

La dernière ligne droite

La candidature valaisanne est d'ailleurs vue avec plus de sympathie dans les petits journaux alémaniques, le *Badener Tagblatt* ou le *Zofingertagblatt*, que dans la grande presse, même si le *Schaffhauser AZ* souligne le scepticisme des *Rotgrünen Fraktionen*. Au fond, la presse aimerait bien trouver des opposants de poids, mais il n'y en a pas. Pascal Couchepin avait bien montré au départ un scepticisme qu'il s'est empressé de dissimuler. Les politiciens valaisans soutiennent ou ne disent rien.

Le *St-Gallertagblatt* et la *WoZ* font encore quelques articles sceptiques, orientés sur les risques pour l'environnement, vers la fin 94, et puis plus rien. Le Valais peut compter sur le soutien du *Bund*, tête de pont de la candidature valaisanne en Suisse alémanique et le reste de la presse achève de se convaincre: pas de doute, ce n'est pas un gag, le Valais veut vraiment les jeux olympiques! ■

ICI ET MAINTENANT VAUD

Manifestation de toute la fonction publique

contre Orchidée, le 15 juin à 18 h., de Montbenon au Château.

Pour la première fois, les associations d'enseignants ainsi que les associations de fonctionnaires, dont la FSF (Fédération des sociétés de fonctionnaires), l'organe faitier des 22 sociétés affiliées regroupant 14 000 membres, et l'APE (l'Association des parents d'élèves) appellent ensemble à la défense du service public.

EN BREF

Un député au Grand Conseil argovien a dénoncé les juges fédéraux qui ont pris la récente décision sur l'accueil des réfugiés (le 3 mai, le TF avait exigé que les demandeurs d'asile sans papiers d'identité ne soient plus écartés). Il les met au pilori en citant leur nom et leur parti: des PDC, des radicaux et une UDC. Il souligne lourdement qu'il n'y a aucun rouge, ni vert. Inutile de chercher à quel parti appartient ce député dépité.

A-t-on suffisamment observé que la création d'un Conseil syndical interrégional (CSI) dans l'Arc jurassien était la 23^e création d'un tel conseil en Europe et la troisième à laquelle les syndicats suisses participent? Les autres sont Haut-Rhin/Bade du Sud/Bâle et Lombardie/Tessin.